



Argent déposé à la Carpa

Par **obelline**, le **09/07/2010** à **20:06**

Bsr !

Voila j'ai gagné avec mes soeurs un proces le 25 fevrier 2010, la partie adverse a versé l'argent a son avocat au mois de juin le 14 exactement celui-ci l'a déposé une vingtaine de jour a la carpa de sa region il vient de transferer les fonds a notre avocat par chèque carpa, notre avocate nous dit maintenant que cet argent va encore rester 21 jours, ce qui veut dire qu'on ne touchera les fonds qu'au mois d'aout. (Carpa du mois de juin au mois d'aout c'est un peu longuet)2 fois 21 jours de Carpa est ce normal ??

Qui plus est les interets que nous allons percevoir ne vont que du 4 mars (date de retranscription du jugement)au 4 juin 2010 si l'avocat de la partie adverse a reçu la somme le 14 pourquoi les interets ne vont ils pas jusque la ???

Je vous remercie j'espere avoir ete claire

Sereine